

Maria Orzeżorzewska
Directeur de l'Institut National
de la Pédagogie Spéciale à Varsovie.

Formation des instituteurs des enfants inadaptés à
l'Institut National de la Pédagogie Spéciale de Varsovie
/rus Szczęśliwicka 40/

L'éducateur des enfants inadaptés, en raison même de sa tâche particulièrement difficile qui lui impose sa vocation, doit avoir une formation pédagogique spéciale. Les déficiences des enfants inadaptés sont multiples, leur système nerveux est ébranlé et affaibli, le travail tendant à leur révalidation doit donc être confié à des personnes qui aient un profond sentiment de la responsabilité et qui comprennent le principe fondamental sur lequel doit se baser l'organisation des conditions de la vie et du travail des enfants: ces conditions doivent être adaptées aux lois foncières qui régissent l'activité du système nerveux.

Il importe aussi de savoir trouver et appliquer des procédés thérapeutiques efficaces devant remédier aux défauts et corriger les irrégularités suivant le genre et le degré de l'anomalie, de l'infirmité ou de la maladie.

L'éducateur est appelé à organiser dans les écoles et les établissements spéciaux des conditions de la vie et du travail qui soient basées sur les méthodes modernes de la réhabilitation. Il devra donc avant tout stimuler l'activité spontanée et l'autonomie de l'enfant, lui procurer - en lui apprenant à comprendre la réalité de son entourage - des impressions aussi variées et aussi riches que possible, individualiser sa participation au travail collectif, l'entraîner non seulement au travail intellectuel, mais aussi au travail manuel, lui faire

voir les liens qui unissent son travail à la vie sociale: il n'y a que l'école, qui en montrant à l'enfant les multiples aspects de la vie, en affermissant et en développant ses instincts sociaux, saura le préparer à cette vie. Instruire et élever un enfant spécial, c'est à dire un enfant défectif au point de vue intellectuel ou moral; un enfant sourd, aveugle souffrant d'une maladie chronique ou un enfant infirme c'est essentiellement de savoir assurer à son système nerveux des conditions favorables aux procès de l'adaptation de son organisme au milieu extérieur et au milieu intérieur sans cesse changeants; adaptation veut dire: perception claire et réaction appropriée.

L'éducateur tout en se rendant compte de l'importance de l'action du milieu extérieur et du milieu intérieur sur le développement de la personnalité de l'enfant, doit avoir pleine conscience de sa responsabilité personnelle à l'égard de l'enfant et placer au premier plan de son système d'éducation les principes suivants:

1. Les conditions de la vie et du travail de l'enfant doivent être organisées d'après un plan élaboré par l'éducateur et embrassant jusqu'aux plus menus détails de la vie quotidienne de l'enfant. Ce plan doit tenir compte aussi bien du contenu du travail que de sa forme, de sa méthode et du rythme de la journée. Il faut tendre à faciliter et à rendre plus efficace le fonctionnement des mécanismes corticaux et subcorticaux, il faut aussi observer la formation des stéréotypes dynamiques qui allègent le système nerveux, facilitent la vie et le travail et contribuent au renforcement de la discipline dans la vie de l'individu et de la collectivité.

2. Un programme pédagogique empreint de la tendance à faciliter les fonctions des centres corticaux doit être

malléable et dynamique, adaptable suivant le besoin aux conditions données du travail, à son organisation, à sa méthode aux moyens d'enseignement disponibles /manuels, cartes, tableaux, modèles etc./, au caractère et au degré de la défectuosité ou de la maladie, et, enfin, aux conditions dans lesquelles l'enfant vit actuellement.

3. Il importe d'éliminer des stimulants qui ont une influence destructive sur le système nerveux /compte tenu du type du système nerveux de l'enfant/, comme par exemple une brusque transformation d'un stéréotype dynamique établi.

4. L'éducateur doit dans la mesure de possible créer des conditions favorables aux procès émotifs et contribuant à la formation des dominantes qui peuvent, du point de vue pédagogique, être fixées comme positives.

Ces formes et méthodes spécifiques du travail didactique et éducatif dans le domaine de la pédagogie spéciale ont pour but de remédier aux déviations à la norme et de favoriser la révalidation des enfants inadaptés de divers types. Ce travail ne peut être mené à bonne fin que par un pédagogue ayant fait des études et un stage sérieux d'enseignement spécial.

En ce qui concerne la Pologne il existe à Varsovie depuis 1921 un Institut spécial destiné à la formation des instituteurs des enfants inadaptés, dont nous présentons ci-dessous brièvement l'organisation.

L'Institut National de la Pédagogie Spéciale à Varsovie, sous la direction du professeur dr Maria Grzegorzewska, a pour but principal la formation de instituteurs et des éducateurs des enfants inadaptés. Pendant la guerre l'Institut a perdu non seulement son local, toutes les installations, tous ses moyens de recherches scientifiques, sa bibliothèque et son

musée, mais encore presque tous ses professeurs, fusillés ou morts dans des camps de concentration. Après une interruption de six ans, le 1^{er} décembre 1945, l'Institut de la Pédagogie Spéciale à Varsovie a repris son activité dans les conditions encore très difficiles. En outre, il a étendu son champ d'activité en y englobant les enfants infirmes et les enfants malades. Ainsi, l'Institut comprend actuellement six sections de formation des instituteurs: 1. pour les enfants aveugles, 2. pour les enfants sourds, 3. les enfants arrêtés mentaux, 4. les enfants déficients au point de vue moral, 5. les enfants infirmes, 6. les enfants malades.

Depuis 1955 la durée des études à l'Institut est fixée à deux années. A l'examen d'admission à l'Institut peuvent se présenter les instituteurs qualifiés, ayant un stage d'enseignement à l'école primaire au moins de deux ans. Durant le premier semestre d'études tout en entendant les cours généraux, les étudiants prennent connaissance de l'ensemble de l'activité de l'Institut et reçoivent des renseignements sur les divers domaines de l'enseignement spécial. Des excursions et des visites leur font connaître d'abord divers services et institutions destinées à la protection de la mère et de l'enfant en général, existent à Varsovie, ensuite - les différents types d'écoles et d'établissements spéciaux, et c'est seulement au début du second semestre que les étudiants ont à choisir le domaine de leur futur spécialité.

Au cours du deuxième semestre ils visitent, une fois par semaine, une école ou un établissement dans le domaine de la spécialité qu'ils ont choisi, et en discutant ensuite leurs expériences ils s'initient à l'essentiel des problèmes que pose la révalidation du type donné des enfants.

En outre ils assistent aux cours obligatoires pour toutes les sections d'études et prennent part aux travaux artistiques et techniques communs à toutes les sections.

Chaque étudiant de l'Institut doit connaître les principales conditions de la réhabilitation des autres groupes d'inadaptés et les spécificités psycho-physique de ses groupes. Chaque étudiant doit également connaître certains principes fondamentaux, les mêmes pour tous les groupes d'inadaptés, qu'il s'agisse des facteurs étiologiques de l'inadaptation, des expériences frustratoires vécues par les enfants et les adolescents inadaptés, de l'objectif du travail éducatif avec eux, lequel consiste en l'adaptation sociale de chaque individu, ou enfin, des méthodes de cette adaptation.

Les déficiences et les déficiences qu'on observe chez les enfants spéciaux - effet de leur inadaptation et cause de l'appauvrissement et de l'irrégularité de la connaissance et de la sensibilité chez les enfants - rendent nécessaire l'intelligence des mécanismes de la compensation, de la correction et de la réhabilitation en tant que base commune de toute l'action de rééducation. De plus, se trouvent approfondies les connaissances de l'étudiant en ce qui concerne la spécialité choisie par lui.

Durant la deuxième année d'études les étudiants doivent assister, à part les cours et les travaux généraux, aux cours et travaux spéciaux, se rapportant directement au domaine du travail qu'ils ont choisi. Ainsi, chaque étudiant est obligé à participer, selon sa spécialité aux travaux théoriques et pratiques dans les écoles et les établissements spéciaux pour le type donné d'enfants et aux travaux pratiques portant sur la rééducation des enfants du type choisi, dans les

laboratoires de l'Institut et au musée de l'enseignement spécial.

Les stages auxquels, pendant la deuxième année, est consacré une semaine par mois, présentent un caractère intéressant et varié. Les étudiants divisés en groupes, visitent avec leur professeur divers établissements spéciaux du type choisi dans le pays. Ils restent dans un établissement une semaine et pendant ce temps ils y remplissent durant toute la journée - depuis l'appel matinal jusqu'au moment où les enfants vont se coucher - les fonctions de maîtres et de l'éducateur. Durant cette semaine, au cours de plusieurs réunions avec leur professeur, les maîtres et le directeur de l'établissement visité discutent non seulement leurs leçons d'épreuve et les divers formes du travail éducatif, mais en plus ils ont la possibilité de se renseigner eux même sur certains problèmes obscurs et d'obtenir une réponse aux questions qui naissent au cours de leurs expériences quotidiennes. De cette façon pendant la deuxième année des études il y a huit semaines de stage pratique dirigé et surveillé.

L'éducation des enfants inadaptés de divers types exige des méthodes spéciales. L'éducateur de ces enfants doit avoir les connaissances des principes de la pédagogie spéciale et des différentes techniques élaborées par des psychologues, des pédiatres, des pédagogues, des psychiatres, des neurologues, et des orthopédistes. Il faut qu'il soit capable d'étudier l'enfant du point de vue de son développement tant physique que psychique et en rapport avec son milieu, qu'il connaisse l'anamnèse de l'enfant, qu'il sache déterminer les facteurs étiologiques de son inadaptation; ce n'est que muni de toutes ces connaissances qu'il peut choisir la meilleure

voie de révalidation de l'enfant. Aussi le programme des cours obligatoires pour tous les étudiants comprend - il des matières telles que: l'anatomie et la physiologie de l'homme, l'anatomie et la physiologie du système nerveux, le développement physique et l'hygiène de l'enfant, la psychologie du développement la psychologie éducative, la psychopathologie générale, la psychopathologie de l'enfant, les problèmes choisis de la pédagogie générale, la pédagogie spéciale, les méthodes de l'éducation des divers groupes d'enfants inadaptés, leur psychologie et l'histoire de leur éducation, la révalidation des infirmes et plusieurs matières et travaux artistiques et techniques /chant, dessin, travaux manuels, gymnastique, lectures d'enfants et d'adolescents, théâtre scolaire, recitations, narration des contes/. Tous ces travaux artistiques et techniques ont lieu au cours de la première année d'études; pendant la deuxième année les étudiants tout en s'appuyant sur les connaissances déjà acquises apprennent sous la direction du professeur de méthode d'éducation et de celui de travaux post-scolaires à adapter les divers techniques aux déficiences ou aux défectuosités des enfant à qui ils ont affaire et à les utiliser sous différentes formes dans un établissement spécial.

A la fin de la deuxième année d'études les étudiants subissent un examen théorique et pratique et obtiennent le certificat de fin d'études et le poste de maître dans une école spéciale. Les anciens étudiants de l'Institut peuvent obtenir le diplôme à condition que leur travail professionnel soit certifié satisfaisant et après qu'il aient écrit et défendu une thèse de diplôme dont le sujet doit être choisi d'accord avec le directeur de l'Institut, après l'examen de

la fin d'études.

A part la formation des maîtres d'école spéciale, le but de l'Institut est encore le perfectionnement des membres déjà actifs et qualifiés du corps enseignant dans le domaine de la pédagogie spéciale au moyen de différents cours, conférences et expositions et par l'intermédiaire de la revue de science pédagogique: "Szkoła Specjalna" /L'école spéciale/. Le perfectionnement des maîtres-éducateurs d'école spéciale qualifiés et exerçant leur métier est une des tâches essentielles de l'Institut, vu la nécessité constante d'une lutte contre la routine et l'inertie dans l'enseignement spécial et celle de fortifier sans cesse chez les instituteurs l'esprit de recherches, d'initiative et d'invention, qui leur permette de prendre une part active dans le développement et le perfectionnement des méthodes de la révalidation sociale des enfants et des adolescents inadaptés. Ce but est suivi par le Centre de perfectionnement des maîtres-éducateurs travaillant dans l'enseignement spécial, dont la tâche principale est de concourir à l'accroissement des valeurs révalidatrices de la méthode de travail de l'enseignement spéciale en donnant à chaque membre du personnel des écoles et des établissements spéciaux la possibilité d'approfondir ses connaissances professionnelles, d'élargir ses horizons généraux et de perfectionner sa méthode de travail.

Une aide importante dans cette activité est fournie par le Musée de la pédagogie spéciale qui constitue un centre d'information et de recherches en ce qui concerne l'histoire du développement et de l'organisation de l'enseignement spécial ainsi que les méthodes de la pédagogie spéciale. L'activité de ce centre consiste non seulement à grouper les

documents concernant l'invention et l'initiative dont les membres du corps enseignant des écoles et des établissements spéciaux font preuve dans leur travail éducatif, mais encore à organiser des expositions de documents portant sur la solution de différents problèmes de la pédagogie spéciale, la réalisation de diverses formes d'enseignement, les méthodes d'emploi de divers principes pédagogiques; il joue également le rôle d'un service de consultation destiné aux maîtres - éducateurs. En même temps, le centre est le champ de travail de tous les étudiants de l'Institut sans distinction de spécialité, qui au cours de leurs stages dans les écoles et les établissements spéciaux, aident à rassembler des documents relatifs au travail de l'école ou de l'établissement, aux ouvrages des enfants, au matériel d'enseignement etc.

Dans l'organisation et la direction des recherches scientifiques portant sur les bases théoriques de tous les domaines de la pédagogie spéciale et sur l'emploi pratique de ces principes dans l'action de révalidation, de précieux services sont rendus par les dispensaires et les laboratoires de l'Institut et par sa bibliothèque, adaptée à ces buts. Le dispensaire psychologique travaille actuellement surtout à la réorganisation des formes et de la méthode de la sélection des enfants déficients mentaux qui doivent passer des écoles primaires dans les écoles spéciales. Il ramasse et élabore les matériaux devant servir à opérer une sélection dans les autres branches de l'enseignement spécial /sauf les enfants atteints de maladies chroniques/. Il étudie les tâches et la méthode de travail du psychologue dans les écoles et les établissements spéciaux.

Le dispensaire orthophonique est appelé à donner aux

parents et aux éducateurs des conseils en ce qui concerne les façon d'agir avec les enfant qui bégayent ou sont sujets à d'autres troubles de langage ou de la prononciation. Le dispensaire organise des exercices de rééducation collective et individuelle. La portée sociale de son activité est très grande car parmi ceux qui bénéficient de ses services il y a non seulement des enfants et des adolescents à l'âge scolaire mais aussi des adultes de diverses professions, des ouvriers et des paysants venant de différentes région du pays. Le principal obstacle au développement de cette action contre les troubles de la parole est l'absence d'un internat auprès de l'Institut pour les malades venant de province.

Le dispensaire prophylactique de l'Institut est appelé à donner aux parents et aux éducateurs des conseils en ce qui concerne les difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail éducatif et didactique. Les conseils s'appuient sur les résultats de l'examen médical de l'enfant fait par un neuro-psychiatre, d'une enquête menée dans le milieu de l'enfant et de l'analyse de l'influence de ce milieu sur l'enfant, sur les renseignements obtenus au cours d'un entretien avec les parents ou les tuteurs de l'enfant et sur l'opinion de l'instituteur sur les progrès et le comportement de l'enfant à l'école, pendant le travail et le repos.

Les projets du développement ultérieur de l'Institut repondent aux besoins de la recherche scientifique dans tous les domaines de la pédagogie spéciale, à la nécessité d'un perfectionnement continu des méthodes et des formes de l'action de révalidation et d'un développement ultérieur des méthodes de l'action de la prophylaxie, à celle enfin, de former un plus grand nombre de maîtres - éducateurs et d'organiser une section de formation des éducatrices pour les

écoles maternelles, les écoles et les établissements spéciaux de tous les types.

Au fur et à mesure de son développement, l'Institut élargira le champ de ses recherches et de son activité strictement scientifique en assurant en même temps l'enseignement pratique à ceux qui travaillent dans le domaine de la pédagogie spéciale.

D'après cette conception, l'Institut concentrera les travaux sur l'enfant inadapté et sur l'enfant souffrant d'une maladie chronique, sur l'étiologie de l'inadaptation, la prophylaxie, les méthodes scientifiques de la revalidation dans toutes les branches de la pédagogie spéciale.

Ce double aspect, à la fois théorique et pratique, de l'action de l'Institut, assurera l'efficacité de son œuvre, œuvre collective, réalisée par tous ses collaborateurs.